

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

## **DÉLIBÉRATION nº 2017/04/25-13**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 avril 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

### **DÉCIDE:**

# OBJET : Fonctions éligibles à la PCA campagne 2016/2017 : réajustements

Le conseil d'administration approuve les réajustements relatifs aux fonctions éligibles à la prime des charges administratives (PCA) pour la campagne 2016/2017 tels que détaillés dans le document annexé au procès-verbal.

## Cette délibération est adoptée par voix 30 pour et 4 abstentions

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

Présents et représentés : 34

Yvon BERLAND
President d'Aix-Marseille Université



#### Soumis à l'avis du Comité technique du 18 avril 2017

#### UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES

Fonctions exercées	Montant maximum 2015/2016 (en euros)	Proposition de montants maxi. 2016/2017 (en euros)	Commentaires
Vice Président statutaire	10 350,00	10 350,00	
Vice Président fonctionnels	de 9 200,00 à 10 350,00	de 9 200,00 à 10 350,00	en fonction de la charge, en tenant compte de l'évolution réglementaire concernant les VP Recherche et Formation
Vice Président délégué	de 5 750,00 à 8 050,00	de 5 750,00 à 8 050,00	en fonction de la charge
Président de Directoire	2 600,00	2 600,00	
Conseiller du Président	10 350,00	10 350,00	
Chargé de mission auprès du président ou d'un vice-président	de 1 300,00 à 2 600,00	de 1 300,00 à 2 600,00	en fonction de la charge
Coordonnateur de pôle de recherche interdisciplinaire et intersectoriel de l'Université	3 000,00	3 000,00	
Directeur de service commun	de 2 600,00 à 4 600,00	de 2 600,00 à 4 600,00	en fonction de la charge
Directeur de composante	de 4 600,00 à 8 050,00	de 4 600,00 à 8 050,00	en fonction du nombre d'étudiants, des effectifs de personnels et du nombre de sites
Directeur adjoint de composante	de 2 600,00 à 4 000,00	de 2 600,00 à 4 000,00	en fonction du nombre d'étudiants, des effectifs de personnels et du nombre de sites
Chef de département d'IUT			
Directeur de département de formation	2 600,00	3 927,36	soit 96 hetd (ajustement du montant en fonction du taux ministériel de rémunération des HETD)
Directeur de pôle			
Assesseur ou chargé de mission auprès du directeur de composante	2 600,00	2 600,00	
Responsable de site			
Directeur de collection aux presses universitaires	/	1 963,68	soit 48 hetd (ajustement du montant en fonction du taux ministériel de rémunération des HETD)
Directeur d'Ecole Doctorale	1 500,00	1 500,00	
Directeur du Collège Doctoral	3 927,36	3 927,36	soit 96 hetd (ajustement du montant en fonction du taux ministériel de rémunération des HETD)
Directeurs unités - catégorie 1 (catégorie en fonction de la taille de l'unité)	490,92	490,92	soit 12 hetd (ajustement du montant en fonction du taux ministériel de rémunération des HETD)
Directeurs unités - catégorie 2 (catégorie en fonction de la taille de l'unité)	1 963,68	1 963,68	soit 48 hetd (ajustement du montant en fonction du taux ministériel de rémunération des HETD)
Directeurs unités - catégorie 3 (catégorie en fonction de la taille de l'unité)	3 927,36	3 927,36	soit 96 hetd (ajustement du montant en fonction du taux ministériel de rémunération des HETD)
Directeur exécutif de la fondation universitaire A*MIDEX	7 000,00	7 000,00	
Porteur de projet LABEX	4 000,00	4 000,00	Sur crédits du Programme Investissements d'Avenir
Porteur de projet Académie d'Excellence	2 000,00	2 000,00	
<del>Chargé de projet AMIDEX</del>	2 618,24	2 618,24	Fonction supprimée depuis le 30/06/2016

CT Avril 2017 1/1